



## RÈGLEMENTS DES RANDONNEURS

### ÂGE REQUIS POUR INSCRIPTION :      Personne de **16 ans et plus.**

- **16 et 17 ans :** Il doit être titulaire d'un certificat d'aptitude, obtenu d'un agent habilité par le gouvernement, attestant qu'il possède les aptitudes et les connaissances requises pour conduire une motoneige et signature d'un parent ou tuteur.
- **18 ans et plus :** Il doit détenir un permis de conduire valide.
- L'inscription n'est pas remboursable.

### LOGISTIQUE DE DÉPART :

- Le **départ aura lieu à 9h00**, en face de la bibliothèque municipale.
- Vous devez vous présenter à partir de 8h00, avec le plein d'essence, au Pit-Stop situé entre l'Hôtel de Ville et le Ministère des Ressources Naturelles afin de procéder à la vérification de votre motoneige et afin de poser le Tag. Vous êtes responsable de faire « taguer » votre motoneige. Par la suite, vous pourrez vous présenter à la ligne de départ en face de la bibliothèque municipale.
- Une « Kill Switch » fonctionnelle ou un système d'arrêt d'urgence équivalent est obligatoire sur la motoneige.
- Une petite réunion aura lieu à 8h45 à la ligne de départ.
- La motoneige doit obligatoirement passer la ligne de départ sur son propre pouvoir soit la 5<sup>e</sup> Avenue.

### ANNÉE DE LA MOTONEIGE :

- Le certificat d'immatriculation n'est pas obligatoire mais servira de preuve pour certifier l'année de la motoneige.
- Si un randonneur ne possède pas de certificat d'immatriculation, le numéro de série sur le tunnel de la motoneige servira à prouver l'année de la motoneige.
- À défaut de numéro de série et de certificat d'immatriculation, la décision quant à l'année réelle de la motoneige par les vérificateurs au Pit-Stop sera finale et sans appel.

### LA RANDONNÉE :

- Le Festival fournit l'essence au Multi frison mécanique pour le gas mixer et au Sonic nutrinor. Le Festival ne se tient pas responsable de l'état de l'essence.
- Le **premier tour** devra être complété **avant 12h00** sinon il y aura disqualification.
- Après le plein d'essence, le randonneur se dirige vers la salle de quilles. **La salle de quilles ferme ses portes à 14h00.** Passé cette heure, le randonneur perd les points attribués aux quilles.
- De la salle de quilles, le randonneur commence le deuxième (2<sup>e</sup>) tour en se dirigeant vers la rue Dubuc.
- L'arrivée se fait au chapiteau. Vous devez suivre la 3<sup>e</sup> Rue selon les balises établies. Les randonneurs devront se faire poinçonner et se rendre au chapiteau pour piger la dernière carte.
- À l'arrivée, un goûter sera servi aux randonneurs au chapiteau.
- Durant le trajet, il y aura des arrêts (stop). Il est obligatoire de les respecter pour la sécurité des randonneurs et des autres.
- **La Randonnée du Président se terminera à 16h00.**
- Les randonneurs doivent conserver leur bracelet pour l'entrée gratuite lors de la remise des prix en soirée.
- Le bracelet est obligatoire pour réclamer le cadeau attribué à chacun des randonneurs. Pas de bracelet = pas de cadeau.

### **POINTAGE :**

- L'attribution des points pour chaque randonneur est établie comme suit :
  - Pointage accordé à la motoneige en fonction de l'année
  - Points attribués aux quatre (4) cartes pigées à l'inscription par le randonneur
  - Points gagnés au « jeu de poches »
  - Points correspondant au nombre de quilles tombées
  - Points attribués à la cinquième (5<sup>e</sup>) carte pigée à l'arrivée
- La valeur des cartes sera pigée à la fermeture de la randonnée par différentes personnes qui apposeront leur signature. Cette signature atteste que la pige a été effectuée dans les règles de l'art.
- La valeur des cartes sera affichée à l'aréna le soir de la remise des prix.
- Si des randonneurs ont le même résultat, la priorité sera donnée à la motoneige la plus ancienne. Si une égalité persiste, le rang d'inscription constituera le critère final.

### **DOSSARD :**

- Tout participant est responsable de rapporter son dossard. À défaut, par le participant de ramener le dossard prêté, le dépôt de 20.00 \$ restera la propriété du Festival en compensation de la perte du dossard.
- Le numéro de dossard doit être visible en tout temps. Aucun sac à dos, ou autre vêtement de quelque nature que ce soit, ne sera toléré dans le dos du participant et/ou de son passager et qui cacherait le numéro de dossard.

### **MOTIFS DE DISQUALIFICATION :**

- **TOLÉRANCE ZÉRO** pour l'alcool. Aucune boisson alcoolisée ne sera tolérée et les contrevenants seront automatiquement disqualifiés.
- Afin d'éviter la disqualification, il ne doit pas manquer aucun poinçon sur le « Tag » du randonneur.
- Tous les randonneurs doivent respecter le trajet sous peine d'être disqualifié.
- Un randonneur peut être remorqué seulement par un autre randonneur. Si les deux (2) randonneurs sont sur la même motoneige, la motoneige défectueuse doit suivre en arrière du remorqueur. La 2<sup>e</sup> motoneige n'aura le poinçon sur le « Tag » qu'à condition que son conducteur ne soit assis sur la motoneige ou avec le remorqueur.
- Un randonneur ne pourra pas changer de motoneige durant la Randonnée. Un seul scellé sera apposé sur une seule motoneige. De plus, un randonneur doit effectuer le trajet entier sur la motoneige qu'il avait au départ.
- Une conduite exemplaire vous est demandée. Toute conduite à risque sur le tracé ou un excès de langage envers les organisateurs, officiels, bénévoles entraînera la disqualification automatique.
- Il est interdit de louvoyer ou de s'immobiliser sans raison majeure lors du départ de la randonnée sous peine de disqualification.
- La vitesse permise lors du départ sera de 20 km/h et sera sous surveillance policière.
- Une déclaration fausse ou trompeuse quant à la description et/ou l'année réelle de la motoneige engendre aussi une disqualification.
- Toute disqualification par l'organisation ou les chefs de relais est finale et sans appel.
- Pour les motoneiges plus récentes, de style *mountain* et/ou *racing*, notamment et sans limiter la généralité de ce qui précède, de type Summit, RMK, HCR, tout conducteur de ce modèle de motoneige devra impérativement garder une conduite irréprochable. À défaut, ce conducteur fautif sera **banni pour un minimum de 3 ans de cette Randonnée**. Ceci est une randonnée et non une course.
- L'organisation, en collaboration avec la Sureté du Québec verra à pénaliser tout conducteur fautif. De même, tout sheriff présent sur les sentiers pourra disqualifier le conducteur fautif.